

Communiqué de presse

Paris, le 25 mai 2026,

almerys, acteur majeur des services de tiers-payant santé, confirme avoir été victime d'une cyberattaque ayant entraîné l'exposition de données personnelles de bénéficiaires.

Cette attaque, concernant l'ensemble des clients, a permis un accès non autorisé au site de délivrance des prises en charge (PEC) utilisé par certains professionnels et établissements de santé. Dès l'identification de cet incident, almerys a activé sa cellule de crise et pris des mesures immédiates pour identifier et neutraliser les accès concernés. Le site PEC a été fermé. Cette mesure impacte des demandes de prises en charge en optique, en audiologie, en dentaire hors DENTAMC (circuit inter AMC en connexion avec les postes des praticiens), ainsi que les PEC hospitalières hors circuit ROC (remboursement des organismes complémentaires). Les parties prenantes concernées ont été immédiatement informées.

Les données personnelles potentiellement exposées comprennent les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, rang de naissance, numéro de sécurité sociale, nom de l'assureur santé, numéro de contrat de l'assureur, ainsi que les dates de début et de fin de couverture.

En revanche, il est important de préciser que les informations bancaires, les données de santé, les remboursements de soins, les coordonnées postales, les numéros de téléphone, les adresses e-mail et les mots de passe ne sont pas concernés par cet acte malveillant.

almerys mesure pleinement les préoccupations que cette situation peut susciter pour ses clients assureurs, ses partenaires, l'ensemble des professionnels de santé et les bénéficiaires. L'entreprise poursuivra ses communications au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des investigations en cours.

Les autres services d'almerys restent opérationnels. Les circuits ROC et DENTAMC demeurent disponibles. Les activités de gestion, de mise à jour des bases, de traitement des flux et de paiement des prestations santé fonctionnent normalement.

Les investigations menées permettent de considérer que la situation est circonscrite au site de délivrance des prises en charge concerné. Les outils applicatifs de gestion d'almerys n'ont pas été impactés et les services essentiels de tiers-payant continuent d'être assurés.

almerys a déposé plainte auprès des services compétents du Procureur de la République, notifié l'incident à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et effectué une déclaration auprès de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

almerys travaille actuellement à la réouverture progressive du service, avec une phase transitoire permettant de proposer des solutions de contournement aux professionnels de santé et aux établissements concernés.

Contact presse almerys : Audrey Donnerfeld – 06 30 10 76 90